

**JOURNÉE DE L'ARBITRAGE
23 SEPTEMBRE 2017**

La journée est organisée dans les Départements sous la responsabilité des Commissions Territoriales d'Arbitrage (CTA).

Les QCM territoriaux seront corrigés sur place et un bilan sera renvoyé à la CTA. La CRA corrigera les QCM régionaux et nationaux puis mettra l'ensemble des résultats sur le site internet de la Ligue.

**A partir de cette JNA la présence des candidats est obligatoire du début à la fin de l'horaire indiqué.
Il s'agit d'un mini séminaire.**

Pour le Département 44

Adresse du centre d'examen : Maison des Sports de Nantes

Horaires : de 14H00 à 16H30

Responsable : JM SAGET

Inscriptions : cts@escrime-pdl.org

Pour le Département 72

Adresse du centre d'examen : Gymnase des Bruyère Rue Henri Champion 72000 le Mans

Horaire : de 10h00 à 12h00

Responsable : Mt DAVY Eric

Inscription: lerino.davy@gmail.com

Pour le Département 49

Adresse du centre d'examen : Complexe sportif Jean BOUIN (salle 102 ou solarium) 31,
Bd Pierre de COUBERTIN 49000 ANGERS

Horaires : de 9H30 à 12H00

Responsable : Philippe MASSON

Inscriptions : Par mail à ph-masson@neuf.fr avant le 21 septembre 2017 à 22H00.

Chaque centre est en mesure d'accueillir des candidats issus d'autres départements de la Ligue.

Pour les épéistes M20 qui seront à H-Beaumont un centre d'examen sera organisé sur place sous la responsabilité du maître T. Legendre.

Les inscriptions se font en écrivant à cra@escrime-pdl.org

CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS

ARBITRE TERRITORIAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre détenteur du Blason vert.
- Etre au minimum de la catégorie M13-2 pour entrer en formation, et M15-1 pour être titulaire,
- Passer l'épreuve théorique lors d'une Journée Nationale de l'Arbitrage.

ARBITRE REGIONAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre Teritorial
- Etre de la catégorie M15-2 pour entrer en formation.
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique lors d'une journée Nationale de l'Arbitrage.

ARBITRE REGIONAL HANDISPORT :

- Etre titulaire du diplôme d'arbitre régional F.F.E. et avoir obtenu le Q.C.M. option handisport
- Etre évalué sur une compétition régionale ou nationale handisport
- La formation se fait sur deux saisons.

Tableau de correspondance des catégories :

TABLEAU CORRESPONDANCE POUR LE PASSAGE DU QCM PROCHAINE OLYMPIADE (2016 à 2020)							
09 2016	2016/2017 ANNEE NAISSANCE		09 2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	CORRESPONDANCE QCM
				ANNEE DE NAISSANCE			
VE	4	1947 et avant	VE	1948 et avant	1949 et avant	1950 et avant	
	3	1948 à 1957		1949 à 1958	1950 à 1959	1951 à 1960	
	2	1958 à 1967		1959 à 1968	1960 à 1968	1961 à 1970	
	1	1968 à 1977		1969 à 1978	1970 à 1979	1971 à 1980	
SE	1996 et avant	SE	1997 et avant	1998 et avant	1999 et avant		
M20	3	1997	M20	1998	1999	2000	
	2	1998		1999	2000	2001	Peuvent être titulaire Arbitre Nat.
	1	1999		2000	2001	2002	Peuvent entrer en Formation Nat.
M17	3	2000	M17	2001	2002	2003	
	2	2001		2002	2003	2004	Peuvent être titulaire Arbitre Rég.
	1	2002	M15	2003	2004	2005	Peuvent entrer en Formation Reg.
		2004		2005	2006	Peuvent être titulaire Arbitre Ter.	
M14	3	2003	M13				
	2	2004		2005	2006	2007	Peuvent entrer en Formation Ter.
	1	2005		2006	2007	2008	Passent le blason vert

Nantes le 11/09/17
Pour la CRA JM SAGET